

ÉDITO

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche est un parlement de l'eau local. Elle a toujours souhaité qu'une grande place soit accordée aux propositions concrètes pour accompagner les collectivités rencontrant des problèmes dans la gestion de leur eau et de leurs rivières.

Avec 71 communes comptant moins de 500 habitants sur les 117 qui composent le territoire Drac-Romanche, nous sommes sollicités régulièrement. Nous nous attachons à toujours les accompagner pour trouver des solutions adaptées.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé en 2019, est aujourd'hui notre programme. Nous travaillons avec tous les acteurs du territoire pour le mettre en œuvre de manière concertée.

Le Secrétariat de la CLE est à disposition des communes, des intercommunalités et toutes les structures concernées par la gestion de l'eau pour aller dans ce sens.

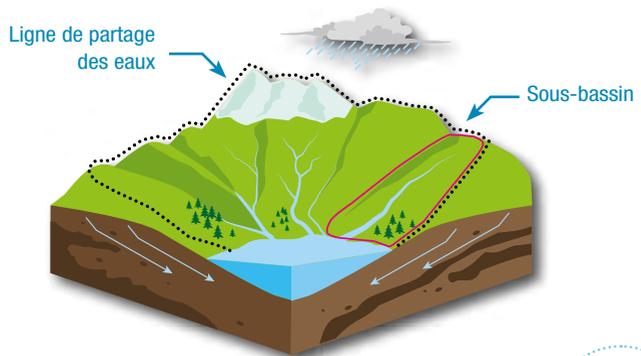
Pour finir sur une bonne nouvelle, nous avons inauguré, en octobre dernier, une centrale hydroélectrique inédite, qui permet d'optimiser le potentiel énergétique tout en améliorant le fonctionnement de la Romanche. Un bel exemple de projet vertueux pour l'environnement !

Marie-Noëlle BATTISTEL
Députée de l'Isère
Présidente de la CLE

ÉLUS, ENGAGEZ-VOUS POUR LA GESTION DE VOTRE EAU

NOUS VIVONS SUR LE MÊME BASSIN VERSANT, CELUI DU DRAC ET DE LA ROMANCHE

Un bassin versant est un territoire cohérent au sens hydrologique et géographique : toutes les eaux qu'il reçoit, qu'elles soient de surface ou souterraines, s'écoulent naturellement vers une même rivière (le Drac ou la Romanche).



NOUS PARTAGEONS LES MÊMES ENJEUX

- ENJEU 1** AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU
- ENJEU 2** AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ ET LE PARTAGE DE L'EAU
- ENJEU 3** PRÉSERVER ET SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- ENJEU 4** PRÉSERVER ET GÉRER LE FONCTIONNEMENT DE NOS MILIEUX NATURELS (rivières, lacs, zones humides, etc.), à l'origine de l'attractivité et de la qualité de notre territoire
- ENJEU 5** MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES INONDATIONS
- ENJEU 6** AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES DOCUMENTS D'URBANISME
- ENJEU 7** ÉVITER LA MAL-ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'HYDROÉLECTRICITÉ

45 centrales exploitées par EDF dont 7 grands barrages, qui constituent une production énergétique renouvelable annuelle de l'ordre de 4 555 GWh soit près de 7 % de la production française, auxquels s'ajoutent 48 microcentrales exploitées par des propriétaires privés et/ou par des collectivités.



L'EAU POTABLE

Une ressource en eau potable abondante et de bonne qualité mais fragile, avec :

- **4 nappes d'intérêt stratégique** pour l'alimentation en eau de 360 000 habitants dont l'agglomération grenobloise ;
- **380 captages** pour 90 000 habitants situés en zone de montagne.



L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Elle s'est installée historiquement dans la région grenobloise en raison de la présence d'une eau de bonne qualité et en quantité et de la proximité de marchés dynamiques (Lyon, Italie, Suisse). Dès 1915, la chimie du chlore connaît son plein essor pour participer à l'effort de guerre.



L'AGRICULTURE ET LE PASTORALISME

700 exploitations agricoles, 350 unités pastorales (représentant 34% du territoire) avec la présence notamment de canaux traditionnels pour l'irrigation, en particulier le canal du Beaumont.



LES LOISIRS

Les usages de loisirs :

- sports d'eaux vives sur 218 km de rivières, notamment sur les affluents du Drac et de la Romanche ;
- baignade (notamment sur les plans d'eau) ;
- fréquentation des berges.



LA NEIGE DE CULTURE

Un usage qui concerne 8 domaines skiables (dont 2 d'envergure internationale, l'Alpe d'Huez et les 2 Alpes) 947 km de pistes de ski et 323 km de pistes de ski de fond, 125 km², soit 5% du territoire.

LE SAGE DRAC-ROMANCHE, NOTRE OUTIL COMMUN POUR ASSURER L'AVENIR DE NOTRE EAU

Le SAGE, voté par la CLE à l'unanimité et approuvé par arrêté interpréfectoral en février 2019, est un document à portée réglementaire. Il contient un certain nombre d'actions en faveur d'une bonne gestion de l'eau à l'échelle de notre territoire. Certaines peuvent avoir un caractère contraignant pour les collectivités, les administrations et les usagers. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité dans un délai de 3 ans.

Il se traduit par une mise en œuvre opérationnelle via :

- 2 contrats de rivières : un pour le Drac (cf pages 12-13) et un pour la Romanche (cf pages 10-11) ;
- 1 réserve naturelle régionale sur le Drac (cf pages 8-9).



LES MISSIONS DE LA CLE

- elle élabore puis met en œuvre le SAGE ;
- elle accompagne les collectivités dans la mise en route d'actions opérationnelles ;
- elle émet des avis sur les projets d'aménagement du territoire susceptibles d'avoir un impact sur l'eau (sur sollicitation du Préfet) ;
- elle met en œuvre le fonds EDF CLE ;
- elle favorise la coordination des politiques publiques ;
- elle assure un rôle de médiation entre les acteurs de l'eau.

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

- la CLE se réunit 1 à 2 fois par an en séance plénière ;
- le Bureau (20 membres) se réunit 6 à 8 fois par an ;
- le Bureau exécutif se réunit 8 à 10 fois par an ;
- des commissions thématiques ou géographiques se réunissent en lien avec la mise en œuvre du SAGE.

CRÉÉE EN 2002, LA CLE DU
DRAC ET DE LA ROMANCHE
COMPTE ACTUELLEMENT
**64 MEMBRES RÉPARTIS AU
SEIN DE 3 COLLÈGES :**



ÉLUS

37 REPRÉSENTANTS

Élus des bassins du Drac Isérois et de la Romanche : communes, communautés de communes, métropole, conseil départemental, conseil régional, Parc Naturel Régional du Vercors, etc.



USAGERS DE L'EAU

16 REPRÉSENTANTS

Pêcheurs, industriels utilisateurs d'eau, producteurs d'hydroélectricité, gestionnaires de digues, associations de protection de la nature, pratiquant de sports d'eau vive, chambres consulaires, associations représentatives de consommateurs, etc.



ÉTAT

11 REPRÉSENTANTS

Préfecture, DDT, ARS, Agence de l'eau, AFB, Parc National des Écrins, DREAL, etc.

Suite aux élections
municipales, la nouvelle
CLE sera installée
le 14 décembre 2020.

NOS 16 PRIORITÉS DE TRAVAIL

- le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau du Drac et de la Romanche ;
- la préservation et la sécurisation des ressources pour l'alimentation en eau potable ;
- l'animation de commissions thématiques sur les zones humides, la géothermie, l'eau potable et l'urbanisme ;
- la réponse dans les délais réglementaires aux sollicitations du Préfet sur les projets susceptibles d'impacter la ressource en eau ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de remise en eau du Drac ;
- l'assainissement des collectivités avec des communes prioritaires et des PME PMI ;
- la préservation et la gestion des zones humides ;
- la bonne santé des cours d'eau ;
- l'étude de l'opportunité et la faisabilité d'une utilisation des barrages hydroélectriques pour aider à la gestion du risque d'inondation ;
- la révision des schémas de conciliation de la neige de culture ;
- la révision du schéma de restauration des lacs de Laffrey et Pétichet et son extension au lac de Pierre-Châtel ;
- l'amélioration du partage de la ressource en eau sur les terri-

toires du Beaumont, du Trièves voire de la Matheysine en lien avec l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et le changement climatique ;

- la progression de la gestion mutualisée pour l'eau potable et l'assainissement ;
- la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire ;
- la réhabilitation de quelques décharges communales prioritaires ;
- l'accompagnement des collectivités qui sollicitent l'aide de la CLE pour améliorer la gestion de leur eau ;
- l'élaboration d'un observatoire de l'eau en Drac et en Romanche pour suivre la mise en œuvre du SAGE.

UN BUDGET

Le budget de la CLE varie entre 170 000 à 450 000€ par an en fonction des actions ou études engagées. La CLE mobilise les aides publiques disponibles à hauteur de 80% (Agence de l'Eau, État, Département, Région, etc.) ainsi que des contributions des collectivités à hauteur de 20%.

UNE STRUCTURE POUR ASSURER LE PORTAGE DE LA CLE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Grenoble Alpes Métropole assure le portage administratif de la CLE.

En effet, la CLE, organe décisionnel du SAGE, n'a pas de personnalité morale et juridique propre, ni de moyens de fonctionnement. Elle doit s'appuyer sur une structure porteuse assurant le secrétariat technique, l'animation, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires au SAGE. Depuis sa création, la CLE a été successivement portée par le SMDEA (2002-2005), par le SIVIG (2006-2008) et par le SIGREDA (2009-2018).



UNE ÉQUIPE TECHNIQUE

La CLE peut mettre à disposition l'équipe technique pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions en faveur d'une meilleure qualité et gestion de la ressource en eau.



Aurélie Campoy
Secrétaire générale



Romain Tartreau
Chargé de mission



Ons Mejri
Chargée de mission en charge de l'observatoire de l'eau du Drac et de la Romanche



Sylvie Garcia-Bariani
Assistante de gestion

LE FONDS EDF-CLE CONTRIBUE AUX PROJETS DU TERRITOIRE

540 000 €
sur 3 ans



26 nouveaux projets
qui sont soutenus
par le fonds EDF
en 2019/2020 pour
accompagner la mise
en œuvre du SAGE

Les trois premières conventions signées entre la CLE et EDF Hydro auront permis d'aider 113 projets pour un montant de 2M€. Le partenariat a été renouvelé en 2019 avec la mise à disposition d'un fonds de 180 000 €/an sur 3 ans. Après appel à projet, près de 50 dossiers ont été déposés pour un montant d'investissement de 5.3 M€ et une demande d'aide sur le fonds de près de 1.2M€, ce qui témoigne une nouvelle fois de l'intérêt de cette convention pour les acteurs de l'eau. Les 26 projets retenus recevront une aide de 10 à 40%.

MAÎTRE D'OUVRAGE	PROJET
HUEZ	Mise en place d'un suivi de la principale ressource en eau, le Lac Blanc
VALBONNAIS	Travaux d'assainissement pour améliorer la qualité des eaux du plan d'eau du Valbonnais
LA SALLE-EN-BEAUMONT	Création d'une station d'épuration (400 EH)
CHANTEPÉRIER	Mise en place de compteurs sur l'ancienne commune du Perrier
MONTEYNARD	Récupération d'un trop-plein de captage AEP pour permettre un complément d'abreuvement des troupeaux Remplacement des pompes de la station de pompage AEP
SIÉVOZ	Travaux sur dispositif d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
LA VALETTE	Pose d'un détendeur de pression au hameau de la Basse Valette pour sécuriser l'AEP
OULLES	Suite à une pénurie d'eau, travaux de mise en service d'une nouvelle source pour sécuriser l'alimentation en eau potable
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE	Suivi des débits de 6 captages AEP
SEYSSINS/CLAIX	Mise en œuvre d'un plan de gestion sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la colline de Comboire
CC OISANS (CONTRAT DE RIVIÈRES ROMANCHE)	Fête de l'eau
SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS DE SAINT-THÉOFFREY	Lutte contre l'écrevisse américaine dans le lac de Petichet
SAINT-THÉOFFREY	Mise en place de pompes de relevage avec système automatique de contrôle des niveaux pour maîtriser le rendement des pompes et sécuriser l'AEP de la commune
SITADEL	SEM Eau, Savoirs écologiques développés par les Maraichers dans leur gestion de l'Eau en Sud-Isère
RNR DES ISLES DU DRAC	Lutte contre les espèces végétales invasives
CC OISANS	Travaux de restauration du ruisseau de Bonnefin à Besse en Oisans
SACO	Construction d'un poste de refoulement au camping de la Bérarde
SYMBHI	Restauration et entretien des boisements de berges des sous-bassins versants de la Bonne Restauration de la continuité écologiques sur la Jonche (2 ouvrages) Travaux de restauration des espaces de bon fonctionnement de la Bonne et du Malentraz (Valjouffrey) Animations scolaires sur le Drac Travaux de lutte contre la Berce du Caucase
LA MOTTE SAINT-MARTIN	Création d'un réservoir d'eau 150 m ³ pour sécuriser l'AEP, mettre aux normes la réserve incendie et permettre le traitement de l'eau

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'HUEZ

Travaux réalisés du printemps à l'automne 2019

Aide du fonds EDF-CLE : 21 950.49 € sur un budget total de 68 595.26 € HT

La commune d'Huez met en place un dispositif de suivi préconisé par la CLE pour la protection de la principale ressource en eau d'Huez, le Lac Blanc.

Outre l'installation d'équipements dans la galerie du Lac Blanc, sur le Rif Brillant et sur le canal des Sarrazins, ainsi que la pose de panneaux pour signaler le périmètre de protection immédiat du captage, la commune établira chaque année un bilan hydrologique du Lac Blanc.



SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À OULLES

Travaux réalisés en septembre 2019

Aide du fonds EDF-CLE : 11 247 € sur un budget total de 26 992 €

Oulles, la plus petite commune de l'Isère, souffre de graves problèmes d'alimentation en eau potable en période de sécheresse. La mise en service de la source va permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants notamment en période de sécheresse.



COURTS-MÉTRAGES SUR LES SAVOIRS-FAIRE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU DES MARAÎCHERS EN SUD-ISÈRE

Tournages et enregistrements sonores réalisés pour l'essentiel durant l'été 2020

Aide du fonds EDF-CLE : 6000 € sur un budget total de 21 600 €

L'Association SITADEL qui agit pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sud Isère accompagne les maraîchers souhaitant s'installer en Matheysine ou dans le Trièves. La gestion de la ressource en eau et les besoins en irrigation constituent un enjeu majeur pour les maraîchers qui souhaitent approvisionner des magasins (de plus en plus demandeurs) ou la restauration collective. Le projet consiste à filmer ces maraîchers au champ et de les faire parler sur leur travail, afin de faire valoriser des savoirs et savoir-faire.



OUTIL DE MISE EN ŒUVRE
OPÉRATIONNELLE DU SAGE :
**LE CONTRAT DE RIVIÈRES
DRAC ISÉROIS**

Périmètre d'intervention :

74 communes, 1390 km²

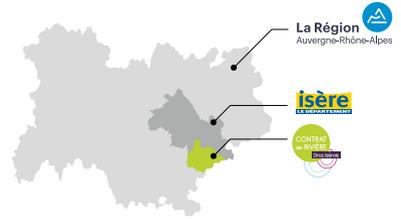
Signature : le 28 mai 2018

Structure porteuse : SYMBHI

UNE NOUVELLE STRUCTURE PORTEUSE POUR LE CONTRAT DE RIVIÈRES DRAC ISÉROIS

un établissement public qui rassemble depuis le premier janvier 2020, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et 8 autres intercommunalités (dont la CC de l'Oisans, la CC de la Matheysine ainsi que la CC du Trièves), représentées par 30 élus au sein de son comité syndical. Il est issu de la fusion entre les différents acteurs publics préexistant dans le Sud Isère (notamment le SIGREDA) avant la création de la compétence GEMAPI mis en place par le législateur en 2018. Il assure les deux volets de cette compétence obligatoire :

- préserver, restaurer et mettre en valeur la rivière et les milieux aquatiques associés ;



Le contrat de rivières est une procédure contractuelle qui participe à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE. Il est élaboré et mis en œuvre par un Comité de rivière Drac Isérois, émanation de la CLE, présidé par Maryse Barthelemi, Maire de La Valette, conseillère communautaire de la Matheysine, Vice-présidente de la CLE.

Le SYMBHI, SYndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, est

- protéger les personnes et les biens contre les inondations.

Les 35 agents du SYMBHI se répartissent entre un pôle ouvrages qui assure la gestion des digues, un pôle administratif et 6 unités territoriales parmi lesquelles l'unité territoriale Drac qui anime le contrat de rivières Drac isérois signé en 2018, ainsi qu'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).



Émilie VINCENT
Responsable
UT Drac



Claire GODAYER
PAPI Drac



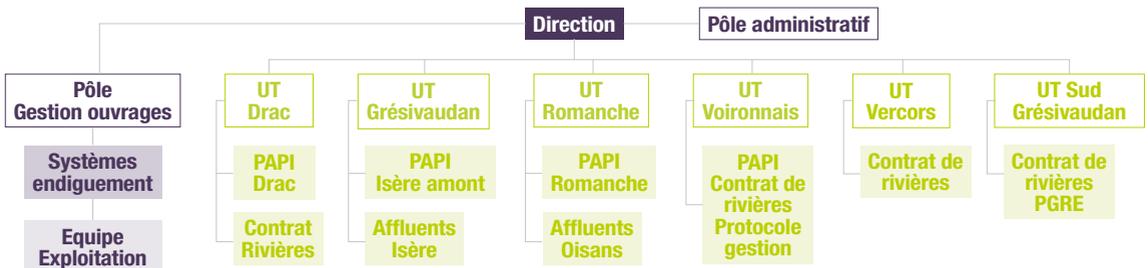
William HUCHET
Contrat de rivières
technicien de rivières



Brice NOIROT
Contrat de rivières
technicien de rivières



Sébastien BESSON
Chargé de mission
Rivières



LE DRAC ISÉROIS, DU SAUTET À GRENOBLE

Le Drac prend sa source dans les Hautes Alpes et débute son parcours dans le département de l'Isère cinquante de kilomètres plus loin, à

l'extrémité de la retenue du Sautet. Il se jette dans l'Isère dans la traversée de l'agglomération grenobloise après un parcours de 130 km. La Bonne,

l'Ebron, La Jonche la Gresse et le Lavanchon constituent ses principaux affluents isérois.

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU SAGE : LE CONTRAT DE RIVIÈRES ROMANCHE

Périmètre d'intervention :

39 communes 1220 km²

Signature : 25 septembre 2013

Structure porteuse : Communauté de Communes de l'Oisans

La Romanche
77 km

7
affluents principaux

le Ferrand, le Vénéon, la Sarenne, la Rive, la Lignarre, l'Eau d'Olle et le Vernon



UNE PHASE DE TRANSITION POUR LE CONTRAT DE RIVIÈRES ROMANCHE

Le contrat de rivières étant désormais achevé, une étude bilan est en cours de réalisation, en vue de structurer les actions futures sur le territoire dans un contexte de mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI. Subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau, elle a été confiée au bureau d'études CIMEO Agence. L'équipe technique du contrat de rivières se charge quant à elle d'élaborer le bilan financier. L'étude devra

prendre en compte les changements importants intervenus depuis le début du contrat, qu'il s'agisse du contexte politique local, de l'accès au subventionnement ou de la nature des porteurs d'actions. Lors de la phase diagnostic, des entretiens seront menés avec tous les acteurs de l'eau et les porteurs d'actions, quelque soit leur taille. Les acteurs seront ensuite conviés à des ateliers lors de la phase prospective.

AU 1^{ER} JANVIER 2021, LE SYMBHI PORTERA LE CONTRAT DE RIVIÈRES ROMANCHE

Depuis sa création, le contrat de rivières Romanche a été successivement porté par le SACO (syndicat d'assainissement des communes

de l'Oisans), la Communauté de communes de l'Oisans au titre de la GEMAPI, puis à partir du 1^{er} janvier 2021 par le SYMBHI.



Lucie MAISONNAT
Technicienne de rivière



Maud BALME
Chargée de mission



Lucille DELACOUR
Technicienne de rivière

PROTECTION DE L'AIRE DE BIVOUAC DE BESSE-EN-OISANS

L'aire municipale de bivouac de Besse-en-Oisans est bordée par le Bonnefin, un affluent du ruisseau de la Salse ou de Carlet, lui-même affluent du Ferrand. En avril 2018, elle a été inondée par une coulée de boue. Suite à cet événement, la Communauté de communes de l'Oisans a fait réaliser en 2019 une étude hydraulique qui a conduit à envisager le déperchement du cours d'eau. Cette opération consiste à abaisser

le lit qui se trouve actuellement au-dessus du niveau des emplacements de bivouac et à augmenter la section hydraulique pour améliorer l'écoulement des débits liquides et solides, pour un événement de période de retour de 30 ans.

Le bureau d'études SAGE Environnement a été retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'un montant de 31 768 € HT, qui seront

réalisés à l'automne 2020. Le projet bénéficie du soutien du fonds EDF/CLE à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux.



REPRISE DES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animations scolaires conduites dans le cadre du contrat de rivières ont été interrompues par la crise sanitaire mais elles sont de nouveau programmées depuis la rentrée scolaire 2020. Sur les thèmes du cycle de l'eau, des économies d'eau, de l'eau dans le monde, de la faune

aquatique... dix animateurs construisent leurs interventions avec les enseignants de Villar-d'Arène, Huez, Vizille, Gavet, Les Deux Alpes, Allemond, Péage de Vizille, Vaulnaveys-le-Bas et Jarrie.



UNE MOBILISATION FORTE POUR PRÉSERVER LE MASSIF DU TAILLEFER

Le SAGE Drac Romanche considère le Taillefer comme un secteur de zones humides prioritaire à protéger, un objectif repris par le Comité de rivière Romanche.

Les zones humides du Taillefer sont majoritairement des bas-marais qui se développent dans des dépressions d'altitude où l'eau s'accumule. Elles sont quasiment intégralement situées dans la moitié nord du massif (secteur du Poursollet et plateau des lacs), entre 1500 et 2400 m d'altitude, dans un secteur marqué par une multitude d'usages à concilier : la ressource en eau, le pastoralisme, la fréquentation touristique tout au long de l'année, l'exploitation forestière, et de manière plus marginale la cueillette, la chasse et la pêche

DES ZONES BIOLOGIQUEMENT TRÈS RICHES MAIS MENACÉES

La première étape de la démarche consiste à actualiser la connaissance via un inventaire des zones humides (dès 1000m² de surface) et à caractériser les différentes typologies de zones humides (écologie, hydrologie, gestion, usages...), de leur rôle fonctionnel et de leur vulnérabilité, avec un focus sur la tourbière des Sagnes (zone exceptionnelle du massif).

Ces zones humides jouent le rôle d'aires d'accueil, d'espèces patrimoniales telles que des mousses spécifiques des tourbières.

Globalement, les zones humides étudiées apparaissent en très bon état écologique. Le principal facteur de dégradation est la surfréquentation touristique, notamment pédestre et cycliste, qui conduit à un surpiétinement localisé, à une multiplication de sentiers et à des activités impactantes (feux et bivouac, chiens en liberté...). Le pâturage, très présent sur le massif en général, ne semble avoir sur les zones humides que des impacts très modérés ou très localisés.

UN PLAN D'ACTIONS D'ICI FIN 2020

Une concertation est en cours entre les différents porteurs d'enjeux en vue d'élaborer un plan d'action équilibré suscitant l'adhésion de chacun. Il devrait être achevé fin 2020

et sera décliné en actions opérationnelles dès 2021.

L'objectif, à terme, est de doter le massif du Taillefer qui se déploie sur six communes et trois intercommunalités différentes, d'un outil de préservation durable.



RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES

UN ATLAS DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) EN PRÉPARATION



Solidage géant ^



Trachémyde écrite ^

Face au développement des EEE sur les deux réserves, il était nécessaire de réaliser un état des lieux de leur répartition et de tester des opérations de contrôle ou d'élimination de ces espèces.

Afin de répondre à ce besoin, Mahikan Raydelet, étudiante en deuxième année de Master International en Biologie de la Conservation, a réalisé les observations de terrain à compter du mois de mai sur l'amont de la RNR des Isles du Drac, sur

l'ensemble de la RNR de l'Etang de Haute-Jarrie et produit des synthèses au cours de l'été.

L'objectif de la démarche est de disposer d'un état zéro de la distribution d'un panel d'espèces exotiques, sous la forme d'un atlas avec fiches-espèces et cartographie. Il s'agira ensuite de proposer un plan de lutte pluriannuel pour chacune des réserves, au moyen d'interventions hiérarchisées et adaptées à chaque espèce.

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU SAGE : LA RNR DE L'ÉTANG DE HAUTE JARRIE

Périmètre d'intervention :

1 commune, 21 ha, une diversité remarquable d'habitats naturels pour un site de petite taille

Création : 2008

Gestionnaire : Grenoble Alpes Métropole

Renouvellement du plan de gestion : 2020-2024

IMPACTS DE LA PANDÉMIE SUR L'ACTIVITÉ

Durant la période de confinement, l'activité des RNR a été maintenue dans sa majeure partie. Les tournées de surveillance ont été réalisées avec port de masque et avec deux véhicules distincts ou deux cyclistes. Quasiment aucune présence n'a été relevée durant cette période. Les usages ont repris avec le déconfinement, y compris ceux qui ne sont pas autorisés tels les promenades avec chiens non tenus en laisse. Dans le cadre d'un marché passé par la Région, des agents de l'ONF ont réalisé durant l'été trois tournées en complément de celles qui sont effectuées en régie. Les animations grand public qui avaient été suspendues durant le confinement ont repris mi-juillet pour la RNR des Isles du Drac et mi-septembre pour la RNR de l'Etang de Haute-Jarrie.

L'ÉQUIPE DES RÉSERVES

Léo Poudré a quitté l'équipe au mois de juillet. Un recrutement a été lancé cet été. Guy-Noël Grosset, précédemment en poste au Parc national de la Vanoise a été retenu sur le poste et a intégré la structure depuis mi-novembre



David GEOFFROY
Conservateur



Séverine LOUIS
Guide animatrice

UN PLAN DE GESTION SUR 10 ANS POUR LA RNR DE L'ÉTANG DE HAUTE-JARRIE

Sur la base d'orientations validées par le Comité consultatif, du 23 septembre 2019, 4 groupes thématiques ont été constitués pour préparer l'élaboration du futur plan de gestion de la réserve.



Quant aux suivis naturalistes, ils sont restés autorisés par l'Etat à condition de respecter les gestes barrière. Ces suivis ont porté, pour la RNR de l'Étang de Haute-Jarrie, sur l'avifaune et sur les amphibiens. Pour la RNR des Isles du Drac, ils ont eu pour objet l'avifaune, la végétation des champs captants de Rochefort et de Fontagneux, et l'impact de la remise en eau du Drac sur la végétation des berges par rapport à un état de référence réalisé en 2015.

- Le groupe Gestion des invasives et des espèces déprédatrices s'est réuni le 15 novembre 2019. Les participants se sont rejoints sur la nécessité d'enrayer les dégâts des sangliers sur les cultures et les incidences sur la biodiversité, notamment en expérimentant des méthodes de suivi des populations de sangliers sur l'étang.
- Le groupe Accueil, canalisation et sensibilisation des publics s'est tenu le 16 janvier 2020. Ses membres ont convenus de la nécessité d'inscrire au plan de gestion une stratégie globale d'accueil du public, avec des objectifs chiffrés, des publics cibles et un suivi précis de la fréquentation.
- Le groupe Qualité et pérennité de l'étang réuni le 16 janvier 2020 a conclu à l'utilité de compléter la connaissance et de renforcer la veille afin de préserver au mieux l'étang et son bassin d'alimentation.

Périmètre d'intervention :

9 communes, 805 hectares, 15 km de lit en tresse,

35 habitats différents, 603 espèces végétales, **397 espèces animales**

Création : 2009

Gestionnaire : Grenoble Alpes Métropole (depuis le 1^{er} janvier 2019)

Mise en oeuvre du plan de gestion : 2019-2023

- Le groupe Patrimoine naturel de la RNR qui s'est tenu le 5 mars 2020 a exprimé le besoin de mieux comprendre les phénomènes naturels (tel l'atterrissement) ou anthropiques (tel le développement des espèces exotiques) à l'origine d'impacts sur les habitats naturels et de garantir un bon état de conservation des milieux et espèces sur le long terme.

VERS LA VALIDATION DU PLAN DE GESTION

A l'issue de ce travail, le diagnostic et une stratégie d'action ont été rédigées et soumises à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Comité Consultatif du 13 octobre a validé le plan de gestion. La prochaine étape est la présentation au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN, mi-novembre), nécessaire à la validation définitive par le Conseil régional.



Pierre RADESCHI
Guide technicien



Guy-Noël ROSSET
Chargé de mission



Sylvie GARCIA-BARIANI
Assistante de gestion (mi-temps)



EDF MET EN SERVICE

LA NOUVELLE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE ROMANCHE-GAVET

Le 9 octobre 2020, la nouvelle centrale hydroélectrique de Romanche-Gavet a été mise en service après dix années de travaux. À cette occasion, Jean-Bernard Lévy, Président Directeur Général du groupe EDF, a inauguré l'ouvrage en présence de Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, et en présence d'élus et représentants des autorités publiques locales et régionales, parmi lesquels Marie-Noëlle Battistel, Présidente de la CLE Drac-Romanche



Beaucoup de joie et d'émotion d'avoir participé à l'inauguration de la centrale hydroélectrique EDF de Romanche Gavet en présence du secrétaire d'état à la ruralité Joël Giraud. 10 ans de travaux pour ce bijou de technologie avec une nature restituée dans le lit de la Romanche et une production optimisée de 40% ! Les agents EDF et les entreprises qui ont contribué à cette réalisation peuvent être fiers de ce bel ouvrage. Cet événement a été l'occasion de rappeler l'importance de l'hydroélectricité dans le mix énergétique, mon attachement à la maîtrise publique de l'hydroélectricité et mon combat permanent contre la mise en concurrence pour cette filière d'excellence qui est le pilier de l'équilibre du système électrique français.



UNE PRODUCTION OPTIMISÉE, PLUS SÛRE, PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le nouvel aménagement hydroélectrique de Gavet constitue une nouvelle dynamique pour la vallée de la Romanche. Le remplacement de 6 centrales vétustes (Livet, Les Vernes, Les Roberts, Rioupéroux, Les Clavaux, Pierre-Eybessé) par

une centrale souterraine (Gavet), a pour but d'augmenter la production énergétique de 40% sur le même tronçon de rivière, soit l'équivalent de la consommation électrique des villes de Grenoble et de Chambéry.





DE 2010 À 2020,
LE PLUS GRAND
CHANTIER
HYDROÉLECTRIQUE
DE FRANCE,
LE SECOND
EN EUROPE



10 ans
de travaux

400 millions
d'Euros investis

Plus de 650
entreprises
mobilisées

10 km
de galeries
souterraines

280 mètres
de dénivelé entre le
barrage et les turbines

97 MW
Puissance
maximale

2
groupes
Francis

560 millions de kWh
Production annuelle moyenne estimée
(soit 40% de plus que les 6 anciennes centrales)

DE 2010 À 2020... LA CONSTRUCTION DU NOUVEL AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE

UN AMÉNAGEMENT MIEUX INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT ET SON TERRITOIRE

L'étroitesse de la vallée de la Moyenne Romanche rendait impossible la construction d'une centrale extérieure sans empiéter sur les espaces de vie des riverains. La majeure partie du nouvel aménagement est donc souterraine, creusée sous le massif de Belle-donne.

Seuls le barrage et les ouvrages de restitution de l'eau sont visibles. De faibles hauteurs et bardés de bois, ils se fondent dans le paysage rocheux de la montagne.

Après deux années de travaux préparatoires au cours desquelles ont été construits les ouvrages d'accès (ponts, routes,...) ont succédé les travaux de très grande envergure dont la construction du barrage, le percement par deux tunneliers de la galerie d'amenée, le creusement de cavernes, la construction de l'usine souterraine, le forage de deux puits avec une technique utilisée dans le monde pétrolier et la construction de l'usine hydraulique, entièrement souterraine.



PLUS DE SÛRETÉ POUR TOUS LES USAGES

Le nouvel aménagement répond à des enjeux d'accès plus sécurisés à la rivière, grâce à un dispositif innovant en France : les dissipateurs d'énergie, conçus et installés pour éviter les fortes variations brutales de débit dans le tronçon court-circuité (entre le barrage et la centrale) de la Romanche.



... >

VERS UNE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE GRANDE AMPLIEUR DE LA VALLÉE DE LA ROMANCHE

Le barrage comprend, en outre, une passe à poissons pour rétablir la circulation piscicole dans la Romanche sur plus de 30 km entre Gavet et Venosc, en passant par Bourg d'Oisans.



DES ZONES DE COMPENSATION ÉCOLOGIQUES SUR 57 HECTARES

Pour compenser les impacts liés au chantier, des mesures ont été mises en place, notamment la mise en gestion conservatoire de la biodiversité de 57 hectares de terrain, pour une durée de 15 ans.

Débuté dès avril 2013, le bilan des mesures compensatoires environnementales menées sur l'île Falcon, sur la commune de Saint-Barthélemy de Séchillienne et dans le secteur du pont de Gavet est positif. Au-delà de la réussite des travaux de restauration des milieux naturels, les indicateurs de biodiversité sont favorables avec, par exemple, la réapparition de deux espèces de papillons. Depuis 2018, un nouveau plan de gestion est mis en œuvre dans la continuité du précédent,

notamment en pérennisant le pâturage et en poursuivant les suivis écologiques des milieux. Le gestionnaire de ces zones, pour le compte d'EDF, est le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (CEN) qui veille à la renaturation, à la gestion des espèces indésirables, à la création de corridors biologiques, ainsi qu'à la création d'une mosaïque d'habitats favorable au développement des espèces protégées. Parallèlement, après la construction du barrage, les berges de la Romanche ont été renaturées avec la plantation d'espèces locales cueillies dans un rayon de 25 km autour du barrage afin d'éviter la prolifération de plantes invasives.

LA VALLÉE DEMAIN 2021 - 2024

C'est la première fois qu'EDF va engager une opération de déconstruction d'un si grand nombre d'ouvrages à l'issue de la mise en service d'un nouvel aménagement hydroélectrique. Entre 2021 et 2024, les cinq barrages, trois anciennes centrales (Pierre-Eybessse, Les Roberts, Les Clavaux)

et des ouvrages annexes (cheminée d'équilibre, conduites forcées, canaux,...) seront déconstruits et leurs sites seront renaturés à partir d'espèces végétales locales.

Témoign du patrimoine industriel de la vallée, la centrale des Vernes, classée Monument Historique et restaurée entre 2010 et 2017, sera

conservée. Un projet de mise en valeur est en cours avec le Ministère de la Culture, le Centre des Monuments Nationaux et le territoire. En parallèle, un appel d'offres a été lancé pour les centrales de Livet 1 et 2 à l'architecture singulière.



Livet
(1898 & 1905)

Vernes
(1918)

Roberts
(1915)

Riouperoux
(1917)

Clavaux
(1905 & 1931)

Pierre-Eybessse
(1924 & 1959)

9,6 HECTARES DE
TERRAIN ET
1,9 HECTARE DE
RIVIÈRE SERONT
LIBÉRÉS.

Centrale des Clavaux
avant >
et après (projet) ∨

LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES GORGES DE LA ROMANCHE

Pour assurer la continuité écologique, quatre des anciens barrages seront entièrement arasés et celui des Clavaux sera remplacé par une rampe en enrochement. Ainsi, à partir de 2024, le lit de la Romanche retrouvera un aspect proche de celui qu'il avait au début du 19^e siècle.

DE NOUVEAUX USAGES

Une partie des espaces libérés dans la vallée servira pour de nouveaux usages. Par exemple, le projet de voie verte mené par la Communauté de Communes de l'Oisans est essentiel pour le développement du tourisme et surtout du cyclotourisme de la vallée de La Romanche tout en valorisant l'histoire industrielle.



LA CLE JUGE TRÈS POSITIVEMENT LE PROJET ROMANCHE GAVET

La CLE suit et accompagne depuis son origine ce projet dont le principe et l'intérêt sont inscrits dans le SAGE.

Le projet Romanche-Gavet est en effet, dans son principe même, un bon projet permettant l'optimisation énergétique d'un site déjà équipé, avec un niveau de sécurité très élevé, un impact limité sur la rivière Romanche et une bonne articulation avec le schéma de gestion des crues et des inondations piloté par le SYMBHI. Il apporte notamment :

- un accroissement du productible qu'il qui représente près du tiers du potentiel de développement d'énergie renouvelable en Rhône-Alpes ;
- des effets très positifs sur les milieux aquatiques : amélioration de la franchissabilité piscicole, fonctionnement de la centrale au fil de l'eau, transparence de l'ouvrage en cas de crue, augmentation du débit réservé dans le tronçon court-circuité de la Romanche ;

- une valorisation paysagère de la vallée : une partie du nouvel aménagement est construit en souterrain donc invisible et l'autre partie a fait l'objet d'un effort d'intégration paysagère le grâce aux nombreux démantèlements qui amélioreront sensiblement la qualité du paysage.

Cet investissement de 400 millions réalisés avec la mobilisation de 637

entreprises constitue un levier pour le développement économique de la vallée. Outre la dynamisation du tissu d'entreprises locales et la création d'un nouvel accès pour les riverains, il engendrera pour les communes des recettes fiscales plus importantes et permettra à terme l'implantation de nouveaux équipements et la mise en valeur du patrimoine historique lié à l'hydroélectricité.



COMMENT GÉRER LES EAUX PLUVIALES DE MA COMMUNE ?

QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'URBANISME ET L'ASSAINISSEMENT ?

L'eau de pluie est une ressource. Pour qu'elle ne devienne pas un « déchet », il faut la préserver tout au long de son parcours dans le sol. Comment mieux la gérer ?

LA RÉGLEMENTATION

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La loi Notre du 7 août 2015 détermine les prises de compétences eau potable et assainissement, communauté de communes en 2020, ou 2026 ;
- La loi Ferrand-Fesneau du 03 août 2018 distingue la compétence Eaux Usées et la compétence Eaux Pluviales qui peut rester communale, étant facultative pour les communautés de communes ;
- L'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales définit la nouvelle compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) ;

- L'article L 211-7 du code de l'environnement, item 1, 2, 5, 8 définit l'articulation avec la GEMAPI.

LES PROJETS EAU ET URBANISME SONT ENCADRÉS PAR :

- la Loi sur l'Eau (1992) ;
- la Directive cadre sur l'Eau (2000), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) ;
- le Code de l'environnement (L. et R. 214-1 et suivants, L. et R. 181-1 et suivants) ;
- Le SDAGE (dispositions 8-05 et 54-04) ;
- Le SAGE du Drac et de la Romanche

LA POLICE DE L'EAU

Ce service de la DDT compte 10 personnes et assure le respect de la réglementation. Il a pour mission l'instruction des dossiers Loi sur l'Eau, les problématiques de ressources en eau (sécheresse, prélèvements, assainissement, gestion des eaux pluviales, ...), les contrôles, la mise en œuvre des politiques de l'eau (SDAGE, SAGE, contrats de rivières...) ainsi que l'inventaire et la cartographie des cours d'eau.

QUE PRÉVOIT LE SCOT DE LA GRANDE REGION GRENOBLOISE ?

En matière d'eau et urbanisme, le SCoT prévoit une compatibilité entre le SAGE, le SCoT et le PLU, pour :

- protéger durablement les ressources en eau potable ;
- prévenir la pollution des milieux ;
- valoriser l'identité des territoires et les rapports entre les environnements urbains et naturels ;
- rendre la ville désirable et l'adapter au changement climatique ;
- prévoir et limiter les risques de ruissellement sur versant.

LES TECHNIQUES DE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

Les solutions simples ou alternatives se révèlent très souvent moins onéreuses, en fonctionnement et en investissement, que le « tout-tuyau ».

Par exemple :

- les bassins d'eau de pluie ;
- les bassins d'infiltration, jardins de pluie et bassins de rétention ;
- les noues et fossés ;
- les puits d'infiltration, tranchées drainantes ;
- les chaussées drainantes, chaussées à structures réservoir, cheminements perméables ;
- les parkings stochants et drainants ;
- les aménagements jouant le rôle de réservoir d'infiltration : stade, rails de tramway engazonnés... ;
- les toitures et façades végétalisées ;
- ...

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES: L'APPROCHE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la Métropole comporte un volet gestion des eaux pluviales basé sur un diagnostic capacitaire des eaux pluviales. Il révèle de nombreuses zones sensibles au débordement avec des volumes à « délester ».

Le SDA propose un certain nombre d'actions destinées à « déconnecter » les eaux pluviales :

- prise en compte des préconisations du SDAGE RMC et du SAGE Drac-Romanche dans les documents d'urbanisme : SCoT et PLUI pour une gestion intégrée des eaux de pluie ;
- privilégier l'infiltration à la parcelle ; encadrer les dérogations à l'obligation d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle et « conditionner l'autorisation de tout nouveau raccordement privé d'eaux pluviales à l'obligation de gérer sans rejet au réseau de pluie les épisodes plu-

vieux courants » : en conséquence, toute dérogation est conditionnée à la gestion à la parcelle des 15 premiers mm de pluie ;

- tester et suivre des techniques alternatives au regard des contraintes de gestion ;
- diffuser des connaissances et des bonnes pratiques par l'accompagnement des acteurs et usagers avec l'outil PARAPLUIE mis à disposition par la Métropole, en collaboration avec l'INSA.

Cette synthèse est extraite d'un Comptoir de l'Eau organisé par la CLE.

UN PRINCIPE À RETENIR

PRIORITÉ À L'INFILTRATION À LA PARCELLE

Pour chaque projet, priorité doit être donnée à l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe, donc à la parcelle quand cela est possible.



POUR CREUSER LA QUESTION AU FIL D'UNE TRENTAINE D'INTERVIEWS

Ce guide édité par l'Établissement du SCoT est disponible sur le site :

[https://scot-region-grenoble.org/onglet Espace documentaire](https://scot-region-grenoble.org/onglet_Espace_documentaire).

Fin 2019, la CLE a convié les élus du territoire à débattre sur la thématique des eaux pluviales avec des représentants de la DDT de l'Isère, de l'Établissement public du SCoT, de Grenoble Alpes-Métropole et avec le Professeur Chocat, auteur de l'outil PARAPLUIE.

JOURNÉE DE L'EAU DE LA CLE PRINTEMPS 2020

VENDREDI 5 MARS 2021,
LA LOCOMOTIVE, 261 ROUTE D'URIAGE - VIZILLE
8H, ACCUEIL CAFÉ OU THÉ, BISCUITS



ÉLUS,
VENEZ FAIRE LE POINT SUR VOS OBLIGATIONS
ET SUR DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES !

LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DE NOS EAUX USÉES

8h30 à 10h30

- Connaître les responsabilités de la collectivité dans l'exercice de la compétence
- Ce que dit le SAGE
- Le Schéma Directeur d'Assainissement : intérêt, coût, délai
- Les stations d'épuration de moins de 200 EH
- La mise en commun de moyens
- La prise en compte de l'assainissement dans les documents d'urbanisme
- Les financements possibles
- Temps d'échanges/débats
- Synthèse et fin des travaux... thé/café/biscuits



LA GESTION DE NOTRE EAU POTABLE

11h à 13h

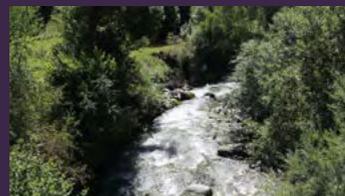
- Connaître les responsabilités de la collectivité dans l'exercice de la compétence
- Ce que dit le SAGE
- Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : intérêt, coût, délais
- Les DUP pour les captages
- L'entretien des réservoirs
- Le résultat de l'enquête sur le prix et la gestion de l'eau
- La mise en commun de moyen
- La prise en compte de l'eau potable dans les documents d'urbanisme
- Financements possibles
- Temps d'échange/débat
- Synthèse et fin des travaux... et apéritif



LA GESTION DE NOS RIVIÈRES

14h à 16h

- Le cadre réglementaire : zoom sur la nouvelle compétence GEMAPI
- Les travaux pour améliorer le fonctionnement d'une rivière
- La restauration de la continuité écologique (sédiment et poisson)
- Les travaux de luttes contre les inondations
- La prise en compte des rivières dans les documents d'urbanisme
- CLE : réseau de suivi de la qualité des eaux, les avis sur les dossiers Loi sur l'eau
- Temps d'échange/débat
- Synthèse et fin des travaux... café, thé (peut-être restera-t-il quelques biscuits...)



Inscrivez-vous!
(nombre de places limité)
Après du secrétariat de la CLE
du Drac et de la Romanche
Par courrier : 12 rue du polygone, 38450 Vif
Par téléphone : 04 76 75 16 39
Par mail :
sylvie.garciabariani@drac-romanche.com

InfoClé publication de la Commission locale de l'eau Drac-Romanche - Tirage : 1500 ex. N°21, NOVEMBRE 2020

Directeur de la publication :
Marie-Noëlle Battistel,
Présidente de la Commission Locale de l'Eau
Éditeur : CLE du Drac et de la Romanche

Rédaction : Le personnel de la CLE, M.-C. Myard
Mise en page : polartgraphic
Impression : Imprimerie
Notre Dame (38)



Images : CLE, RNR des Isles du Drac, RNR de l'étang de Haute-Jarrie, C.C. de l'Oisans, M.-C. Myard, Grenoble Alpes Métropole, P. Engelmann, AdobeStock, EDF Hydro Alpes, SITADEL et Alpe d'Huez